

Enjeux de la stratégie énergétique de la France

2005

Comme pour tous les pays de l'Union Européenne, la politique énergétique de la France s'articule autour du triptyque : compétitivité, sécurité, respect environnemental. Un seul de ces segments intéresse directement la politique de défense, celui relatif à la sécurité énergétique, i.e. aux menaces qui pèsent sur l'approvisionnement énergétique. A l'heure où resurgit la polémique sur le pic pétrolier mondial, et où l'hypothèse d'une raréfaction croissante, voire d'une extinction à moyen terme, des ressources en énergies fossiles, apparaît de plus en plus tangible, la stratégie de la France en matière énergétique se trouve à la croisée des chemins. Les choix qui seront faits dans les prochaines années sur les orientations de la politique de sécurité énergétique détermineront de façon cruciale l'avenir et la survie de la nation. Deux lignes de risque et défis majeurs se dégagent de cette problématique : en amont il s'agit d'assurer le maintien de la sécurité d'approvisionnement par une politique de coopération renforcée avec les pays producteurs et par une politique active d'intelligence économique afin de maîtriser les mouvements spéculatifs et les effets de la concurrence internationale ; en aval l'enjeu consiste à asseoir un dispositif opérationnel de réaction aux crises pour pallier les incertitudes de l'environnement géopolitique et sécuriser les sites d'exploitation et les voies de communication qui permettent l'acheminement des matières premières, principalement par le recours aux sociétés de sécurité privée.

La réalité de l'indépendance énergétique de la France

S'il y a un constat à faire sur la réalité de l'indépendance énergétique de la France, celui-ci est amer. En effet *si le taux d'indépendance énergétique de la France est officiellement de 50%, ce chiffre doit être relativisé en raison de la méthode de calcul utilisée : il se situe en réalité entre 36% et 40%. Les conclusions parlementaires, relativement optimistes, du débat sur l'énergie qui a débuté en mars 2003 à l'initiative du Premier Ministre sont à cet égard aisément critiquables : pour pallier la disparition progressive des énergies fossiles, le gouvernement a essentiellement insisté sur un accroissement de 50% d'ici à 2015 du recours aux énergies renouvelables. La mesure paraît généreuse, mais l'effort est en réalité minime puisque ces énergies vertes ne représentent qu'une part très marginale (de l'ordre de 5%) dans le bilan énergétique national. Même constat pour le nucléaire. La principale et seule véritable mesure adoptée à la suite du débat national concerne la construction du prototype EPR de réacteur nucléaire, l'atome étant présenté comme le garant absolu de l'indépendance énergétique du pays. S'il est vrai que le nucléaire est incontestablement un atout énergétique spécifique à la France puisqu'il assure près de 80% de la consommation électrique nationale, cette consommation électrique elle-même ne représente que 20% de la consommation nationale d'énergie.*

Si beaucoup d'espoirs sont fondés aujourd'hui sur les énergies alternatives ou sur le projet de réacteurs nucléaires de nouvelle génération, il faut donc veiller à ne pas entretenir l'illusion sur la capacité de ces énergies à contenir la crise énergétique qui se profile. L'EPR, puis les réacteurs de quatrième génération qui lui succéderont, présenteront certes l'avantage d'être plus sûrs que les réacteurs actuels, notamment face à la menace terroriste, mais il faut prendre en compte les aléas inévitables qu'implique un tel projet de développement. On peut sérieusement douter que ces réacteurs de quatrième génération soient opérationnels avant une vingtaine d'années, alors même que le déclin inexorable des ressources en énergies fossiles sera déjà engagé. Autre point d'omission : le nucléaire est considéré de facto comme une production énergétique nationale car la transformation du minerai en combustible s'opère sur le territoire français, or force est de constater que la totalité de l'uranium dépend toujours d'une importation physique et la dépendance est réelle, même si les réserves en uranium sont assurées à long terme. Si on considérait le nucléaire comme une énergie importée dans la comptabilité officielle, le taux d'indépendance énergétique de la France tomberait à 10%.

Un constat similaire peut être fait en ce qui concerne les énergies vertes (éolienne, solaire, éthanol, etc.) ou les perspectives offertes par la pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène qui nourrissent des attentes excessives. En effet la production commerciale de l'hydrogène coûte deux à cinq fois plus cher que les hydrocarbures utilisés pour le fabriquer. Autre inconvénient majeur, son transport est deux fois plus onéreux que celui de l'électricité, et le prix de son stockage cent fois plus coûteux que celui du pétrole. Selon les pronostics les plus optimistes l'hydrogène exploitable ne représentera en 2020 que 5% des carburants consommés. Ces objectifs et axes prospectifs ne sauraient donc à eux seuls constituer un projet global de sécurité énergétique et fournir une réponse viable à l'accroissement de la dépendance énergétique de la France, s'ils ne sont pas subsumés sous une politique de diversification des sources d'approvisionnement en énergie fossile. La défense des intérêts stratégiques français implique que celle-ci soit couplée avec une stratégie géoéconomique.

Le déclin du rôle de l'Etat dans la définition de la stratégie des compagnies pétrolières

Le pétrole reste le point noir de la politique énergétique française. Deuxième source de consommation d'énergie en France, après l'électricité, le pétrole représente plus du tiers des besoins énergétiques du pays. Paradoxe : alors que l'enjeu pétrolier apparaît de plus en plus crucial, le poids de l'Etat est devenu à l'heure actuelle quasi nul dans la définition des objectifs des compagnies pétrolières. Ce problème renvoie à une problématique plus large : le déclin du rôle de l'Etat dans la définition de ses intérêts énergétiques stratégiques, cette mission étant de plus en plus assumée désormais par les services d'intelligence économique du complexe Total-Fina-Elf, dotée comme toute société privée d'une autonomie quasi intégrale. Ce sont effectivement les grandes entreprises, celles qui ont une visibilité suffisante aux yeux de l'Etat qui suscitent – directement ou non – les dites stratégies. L'Etat peut agir en toute conscience, ce qui est le plus souvent le cas mais il peut aussi, dans certains cas, être dupe des manœuvres initiées par une entreprise donnée pour l'inciter à mettre en oeuvre une logique d'affrontement géoéconomique qui, in fine, bénéficiera à ladite entreprise. Cette dernière peut aller jusqu'à instrumentaliser l'action de l'Etat dans sa stratégie d'action économique internationale – la politique menée par Pierre Guillaumat, grand ordonnateur de la politique pétrolière française sous De Gaulle, ayant largement contribué à entretenir cette perméabilité entre pouvoirs publics et compagnies pétrolières

Depuis mars 2000, il ne reste plus qu'un représentant de l'Etat au sein du conseil d'administration de Total-Fina-Elf, et son rôle a été réduit au strict minimum : c'est le dirigeant de la Direction des Matières Premières et des Hydrocarbures ou DIMAH qui n'occupe désormais qu'une fonction de simple conseiller technique. Or, la présence du directeur de la DIMAH constitue un lien puissant entre l'Etat qu'il est tenu d'informer et le complexe pétrolier dont il est l'interlocuteur naturel. C'est pourquoi il est impératif de renforcer le rôle de la DIMAH afin qu'elle ne soit plus un simple organe de consultation technique, mais bien un outil de surveillance capable, s'il le faut, d'infléchir les stratégies adoptées par les compagnies pétrolières françaises, de sorte que l'Etat et le complexe pétrolier puissent agir de concert en toute conscience des impératifs stratégiques de l'un et de l'autre. ***Déléguer toutes les initiatives géoéconomiques aux seuls services d'intelligence économique de Total-Fina-Elf signerait un abandon par l'Etat de ses prérogatives en matière de stratégie prospective.*** C'est d'ailleurs à cette conclusion qu'était parvenu le rapport d'information parlementaire de 1999 sur le « rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale ».

De même ***il faut songer à se prémunir des contraintes imposées par le droit communautaire européen à la politique énergétique de la France, notamment en ce qui concerne l'action spécifique qu'exerce l'Etat sur les compagnies pétrolières.*** En 1999-2000, la Commission Européenne a attaqué et condamné l'action spécifique qu'exerce l'Etat français sur les politiques des compagnies pétrolières, « action spécifique » qui lui conférerait un droit de veto sur les franchissements de seuils importants et la possibilité de s'opposer à la cession d'actifs des compagnies. Selon cette instance, « l'action en or » que possède l'Etat français dans le géant pétrolier, qui jusqu'à présent lui permettait de peser sur les grandes orientations stratégiques du groupe ou sur l'évolution de son capital, est désormais vouée à disparaître. La France pourrait ainsi voir remise en cause la tutelle qu'elle exerce sur les compagnies pétrolières, l'autre risque, même si celui-ci est peu avéré, étant un rachat de Total par une société

étrangère. Bien que considérée comme non opérable par l'Etat français, la société Total n'en reste pas moins à l'abri d'une opération financière de rachat étant donnée la rigidité dont fait preuve la Commission Européenne dans l'application du principe de libre concurrence.

Sécurité des approvisionnements et sociétés de sécurité privée : une interaction appelée à se développer

Dernier point : l'interaction entre complexes pétroliers et sociétés de sécurité privée va s'intensifier. Cette donnée doit être prise en compte. De ce point de vue, il est essentiel d'asseoir un dispositif opérationnel de réaction aux crises pour pallier les incertitudes de l'environnement géopolitique et pour sécuriser les sites d'exploitation et les voies de communication qui permettent l'acheminement des matières premières, principalement par le recours aux sociétés de sécurité privée. Il est en effet plus que probable que *l'interventionnisme des grandes puissances* – en dehors des opérations « préemptives » du type de l'invasion de l'Irak – *s'incarnera dans le recours aux sociétés militaires ou de sécurité privée, qui permettent d'assurer une gouvernance indirecte des ressources pétrolières par le contrôle en aval des sites d'exploitation*. L'interaction croissante entre les complexes pétroliers et les sociétés militaires ou de sécurité privées est en effet en train de devenir une donnée primordiale de la problématique sécuritaire en Afrique.

Dans cette optique, le projet franco-européen RECAMP d'aide aux renforcements des capacités opérationnelles des armées africaines pourrait être utilisé pour intégrer et contrôler davantage le développement de ces complexes pétro-sécuritaires, et pour permettre à l'Etat de conserver une tutelle sur ces sociétés de sécurité privée – c'est le cas de GEOS qui travaille en relation étroite avec le ministère de la Défense. *RECAMP pourrait ainsi constituer une solution contre-offensive efficace à l'African Contingency Operations Training Assistance américaine*, structure où les forces officielles américaines côtoient dans la même chaîne de commandement des forces de sécurité privée et des forces gouvernementales autochtones, et qui, sous couvert de fourniture logistique et de formation des armées locales au maintien de la paix, agit en réalité au service du lobby énergétique américain. L'ACOTA est devenue très active après le 11 septembre dans des régions considérées traditionnellement comme des zones d'influence française, que ce soit au Gabon ou à Djibouti.

Rétablir une vision de long-terme des intérêts stratégiques nationaux

Bien qu'elle dispose d'un imposant parc nucléaire qui la garantit d'une rupture d'approvisionnement en électricité, la France se doit de rétablir une vision à long terme de ses intérêts stratégiques en matière de ressources fossiles, faute de quoi son autonomie risque d'être fortement menacée, à la fois par la donnée objective que constitue l'extinction des ressources et par les luttes géoéconomiques qui s'annoncent autour des marchés-clés de l'énergie entre la Russie (premier réservoir de gaz de la planète), la Chine (deuxième consommateur de pétrole au monde) et les Etats-Unis. Revenir à l'état de dépendance à l'égard des compagnies américaines qui avait caractérisé le régime pétrolier français au début du XXème siècle, situation qui avait constituée un élément de fragilité extrême lors de la Grande Guerre, est évidemment impensable. Il revient donc à la France de mettre en oeuvre et de conduire une véritable politique de guerre économique. Si l'Union Européenne offre un cadre pour penser une politique globale d'économie d'énergie – et notamment un partenariat d'envergure avec la Russie pour l'approvisionnement en gaz naturel – celui-ci reste pour l'instant plus qu'embryonnaire, la plupart des Etats-membres ne partageant aucune vision commune de leurs intérêts énergétiques à moyen terme. On ne peut par conséquent se restreindre à cette simple perspective. Il est ainsi nécessaire pour l'indépendance de la France de conduire en parallèle une politique de diversification des sources en énergie de nature souveraine, surtout si la Nation veut conserver la position stratégique qu'elle détient en Afrique de l'Ouest et Centrale, continent en passe de devenir, après le Moyen-Orient, le terrain

privilegié des luttes qui s'exercent autour des marchés fossiles. L'alternative au problème est brutale : soit l'acceptation – inenvisageable – de la décroissance, soit la solution militaire directe par une intervention préemptive – elle aussi impensable considérant la posture stratégique actuelle de la France – soit une solution militaire indirecte par le recours maîtrisé aux sociétés de sécurité privée françaises – la plus viable et la plus évidente à mettre en oeuvre. Car en situation de pénurie, la question du libre marché ne se pose plus, ce sont naturellement les acteurs les plus puissants qui se transforment en prédateurs pour maintenir leur niveau de vie.